

Objectifs

Objectif 2.4.2 Sensibiliser les pratiquants aux enjeux environnementaux et maîtriser le développement des manifestations sportives

Contexte

Le développement récent des compétitions et de rassemblements sportifs importants, dont les organisateurs demandent à parcourir le coeur du parc national, appelle de nouvelles formes de coopération.

[...]

C'est pourquoi les milieux du loisir sportif constituent un relais à privilégier dans la transmission des messages de prise en compte de l'environnement et un allié objectif dans la recherche d'une réduction de l'empreinte écologique du territoire. C'est la vocation des « groupes techniques », lieux d'information réciproque, de sensibilisation et de concertation. L'implication de pratiquants individuels, d'associations sportives, de fédérations et de professionnels peut favoriser l'émergence de nouvelles formes d'écocitoyenneté dans l'exercice des pratiques de loisirs et l'organisation de compétitions.

Enjeux

Cet objectif se situe au croisement de l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui répond à une mission fondamentale du parc national, avec les deux nouveaux enjeux : Engager le parc national et son établissement dans une démarche stratégique active en faveur d'un tourisme durable accessible à tous et Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire, qui traduisent la nouvelle posture du parc national de la Vanoise.

Objectifs poursuivis

- Les manifestations sportives mobilisant un nombre important de pratiquants, d'accompagnants et de spectateurs, n'ont pas vocation à se multiplier sur le coeur du parc national. Si les manifestations sportives contribuent au rajeunissement de l'offre d'activités, elles ne peuvent être accueillies qu'à condition d'une part de respecter les objectifs de protection des patrimoines et le caractère du parc national, d'autre part d'avoir valeur d'exemplarité en matière d'écoresponsabilité.
- Outre la qualité de l'organisation, cela suppose une action de sensibilisation des pratiquants, des accompagnants et des spectateurs.

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Objectifs

| Mesures contractuelles (liste non exhaustive) | Rôle de l'établissement public du parc national | Rôle des communes adhérentes | Principaux autres partenaires |
|---|---|---|---|
| 2.4.2.a ? - Développer des outils appropriés pour la promotion de pratiques écoresponsables, notamment sur le web à l'adresse des pratiquants réguliers | Réaliser les outils d'information du public | | Fédérations sportives, clubs locaux |
| 2.4.2b ? - Favoriser et développer des pratiques écoresponsables dans les lieux d'hébergements (refuges, centres de vacances, gîtes...) | Assurer un accompagnement technique, mettre en oeuvre le référencement <i>Parc national de la Vanoise</i> | Intégration dans la gestion des refuges communaux | Gestionnaires d'hébergement, Savoie Mont-Blanc Tourisme, Offices de tourisme, Gîtes de France. |
| 2.4.2.c ? - Développer les partenariats avec les professionnels de la montagne (guides, accompagnateurs) pour une sensibilisation du public | Conventionner avec les professionnels, développer le référencement <i>Parc national de la Vanoise</i> | | Organisations professionnelles (SNGM, FFCAM, FFME), État (Jeunesse et Sports) |
| 2.4.2 d ? - Participer à la formation des sportifs de la montagne (encadrants et sportifs de haut niveau) | Sensibiliser à l'environnement et faire connaître le parc national | Promouvoir l'offre de formations et l'accueil des stagiaires en formation | Pôles d'accueil de formation en Vanoise (UCPA...), écoles de ski.,), État (Jeunesse et Sports) |
| [...] | [...] | [...] | [...] |

Référence ID de l'article : #5008

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 14:32